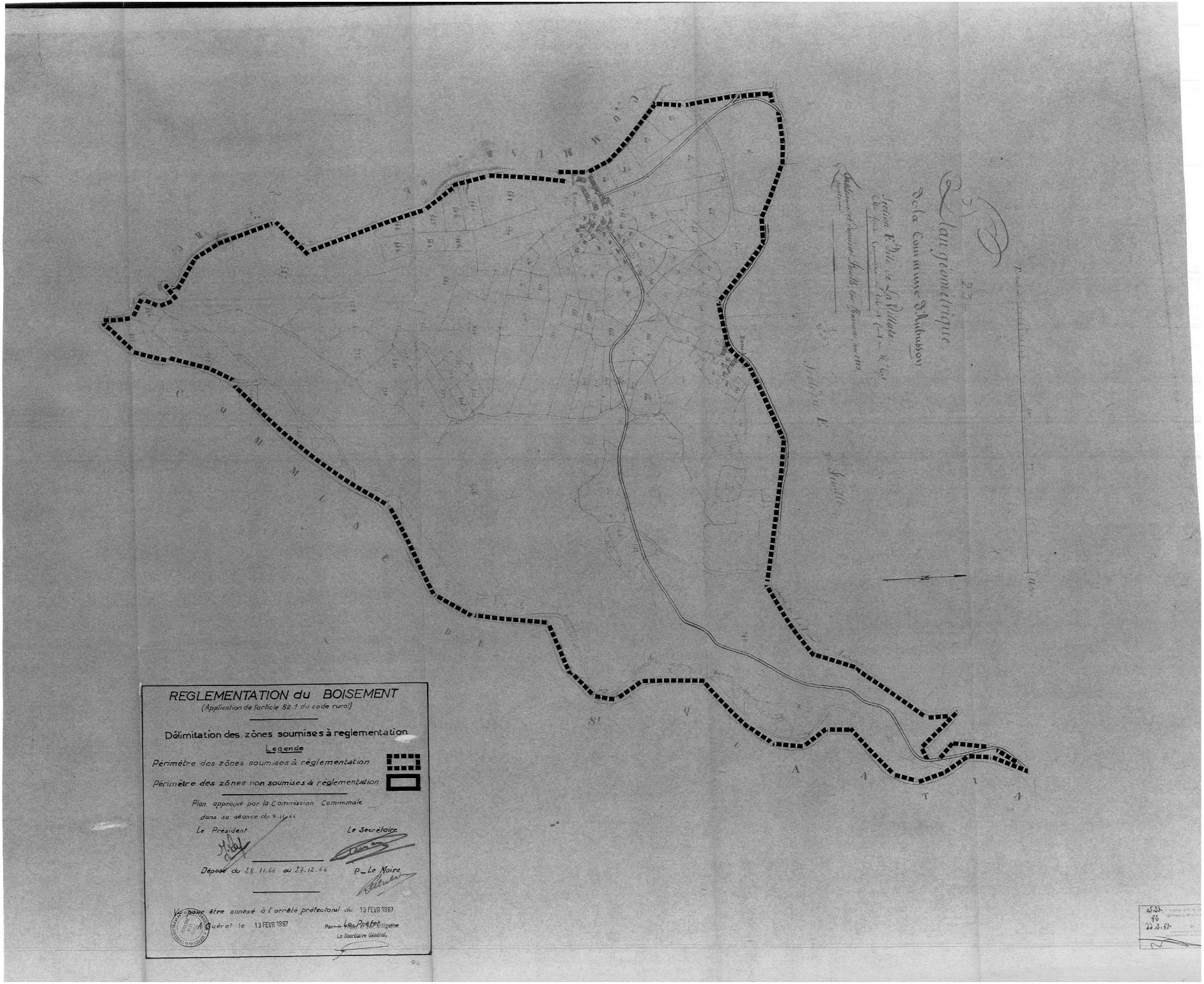

REGLEMENTATION du BOISEMENT

(Application de l'article 52-1 du code rural)

Délimitation des zônes soumises à reglementation

Legende

Périmètre des zônes soumises à réglementation

Périmètre des zônes non soumises à réglementation

Plan approuvé par la Commission Communale
dans sa séance du 7-11-66

Le Président

Le Secrétaire

Déposé du 28-11-66 au 27-12-66

P. Le Maire

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 13 FEVR 1967

A Guéret le 13 FEVR 1967

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,